



MERCURY PRODUCT PROTECTION®

**VIVEZ L'AVENTURE EN TOUTE SÉRÉNITÉ.
MERCURY S'OCCUPE DU RESTE.**

Bénéficiez de la tranquillité d'esprit avec Mercury Product Protection (MPP), le programme de garantie étendue dédié à votre moteur hors-bord V10 (350, 400 & 425 Verado / 400 Racing), V8 (500 Racing), V12 (600 Verado). MPP prend en charge certains frais liés à des défauts de matériaux ou de fabrication, une fois la garantie limitée Mercury expirée.

MERCURY PRODUCT PROTECTION VOUS OFFRE :

- ✓ Jusqu'à 5 ans de couverture complète pour votre moteur hors-bord V10, V8 500 Racing ou V12 Verado (en complément de la garantie limitée Mercury).
- ✓ La seule garantie prolongée d'usine de l'industrie maritime, entièrement gérée par Mercury Marine.
- ✓ Une couverture non dégressive : la valeur de la protection reste constante pendant toute la durée du contrat.
- ✓ Une couverture transférable, qui peut augmenter la valeur de revente de votre moteur.

COUVERTURE MPP

DE L'HÉLICE À LA BARRE, MERCURY PRODUCT PROTECTION VOUS PROTÈGE CONTRE LES DÉFAILLANCES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES.

COUVERTURE :

- ✓ Pièces de rechange, accessoires et main d'oeuvre
- ✓ Pièces de rechange d'origine
- ✓ Indemnité de remorquage sur l'eau
- ✓ Indemnité de treuillage
- ✓ Défaillances électriques
- ✓ Défaillances mécaniques



PARTEZ PLUS LOIN ET EXPLOREZ PLUS LONGTEMPS EN TOUTE CONFIANCE



RÉDUISEZ VOS FRAIS DE RÉPARATION ET PROFITEZ
PLEINEMENT DES PERFORMANCES DE VOTRE MOTEUR
HORS-BORD V10, V8 500 RACING ET V12 V600
VERADO GRÂCE À MERCURY PRODUCT PROTECTION.



COUVERTURE
DE LA GARANTIE
LIMITÉE MERCURY

COUVERTURE
MERCURY PRODUCT
PROTECTION

1

2

3

1

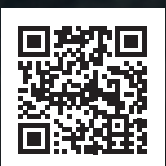
2

**JUSQU'À 8 ANS DE COUVERTURE POUR
VOTRE MOTEUR HORS-BORD***

*Ne s'applique qu'aux moteurs hors-bord
Mercury pour applications de plaisance.

PROTÉGEZ VOTRE INVESTISSEMENT

Mercury Product Protection [MPP] doit être souscrit avant l'expiration de la garantie limitée Mercury de votre moteur V10, V8 500 Racing ou V12 Verado. Une fois activée, la couverture MPP prend effet dès le lendemain de la fin de la garantie initiale. En souscrivant MPP dans les 12 mois suivant l'achat de votre moteur, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel par rapport à une souscription ultérieure.



*Cette brochure présente un aperçu
du programme Mercury Product
Protection. Elle est fournie à titre
informatif uniquement. Pour connaître
les conditions complètes et les critères
d'éligibilité, veuillez consulter votre
revendeur ou visiter le site
www.mercurymarine.com/mpp*

